

## Délibération n°2024-12-17-19-CA

Relative à la répartition de la part variable de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

### Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 841-9 à D. 841-11,  
**Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,  
**Vu** l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique en date du 10 octobre 2024,

**Considérant** que la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le Conseil d'administration, après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire

**Considérant** que le bilan de la consommation de la contribution vie étudiante et de campus pour l'année 2024 se décline comme suit :

- Montant total de la Contribution vie étudiante et de campus pour l'année 2024 : 5 145 594 € ;
- Répartition initiale : 4 400 000 € ;
- Solde restant initial à répartir : 745 594 € ;
- Déduction de la réserve du report des crédits de la CVEC DE CAMPUS : 329 703 € ;
- Solde restant à répartir : 415 000 € ;

**Après en avoir délibéré,**

#### Article unique

**APPROUVE** la dotation d'un montant de 415 000 € euros au profit du fonds pluriannuel d'investissement vie étudiante à partir du solde à répartir de la contribution vie étudiante et de campus pour l'année 2024.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 1 abstention.**

Membres en exercice : 36

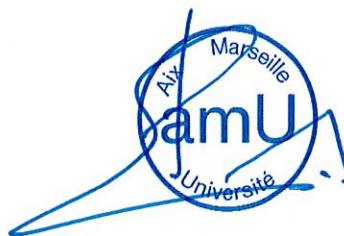
**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **19 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **19 DEC. 2024**